



Meuble en dépôt vente chez un antiquaire

Par **cda85**, le **02/05/2011** à **20:58**

Bonjour, Suite au décès de ma grand mère, et à la demande de ma mère, j'avais mis un secrétaire style directoire en dépôt vente chez un antiquaire. A chaque fois que je le contactais, il me disait que le meuble n'était toujours pas vendu, jusqu'à dernièrement où il a reconnu que le secrétaire avait été vendu par son ébéniste (pourquoi vendu par un ébéniste ???) mais que ce dernier ne l'avait toujours pas réglé et qu'il ne pouvait pas me payer. Il m'a également informé qu'il avait déménagé et qu'il n'exerçait plus son activité d'antiquaire (renseignements pris, c'est vrai il a bien déménagé, dans la marne, et n'est plus antiquaire) . Je le relance mais il ne répond plus. Quel recours ai je ? Vers qui dois je me tourner ? Tribunal ? Avocat ? Huissier ? Quelles sont mes chances de récupérer mon argent ? Merci par avance de votre aide.

Par **mimi493**, le **03/05/2011** à **00:47**

LRAR de mise en demeure d'abord, pour toucher l'argent ou récupérer votre bien, qu'à défaut vous saisissez la justice